

Sommaire

1

DES BASES ECONOMIQUES SOLIDES POUR CREER DE L'EMPLOI DURABLE

◉ Premier objectif : P. 3

Désenclaver le Pays de Saint-Malo

L'ouverture du territoire par le rail
L'ouverture par la route

◉ Deuxième objectif : P. 5

Créer des pôles d'activités en optimisant les équipements structurants

Renforcer les activités du port
Moderniser l'aéroport
Développer une filière multimédia
Développer une filière maintenance automobile

◉ Troisième objectif : P. 9

Dynamiser les potentiels économiques

Accompagner la restructuration des activités primaires
Accompagner les jeunes entreprises dans leurs démarches de création, transmission et embauche
Faciliter l'accueil des entreprises

◉ Quatrième objectif : P. 14

Développer l'industrie touristique

Mettre en place un Conseil Touristique
Améliorer le guidage et l'accueil
Développer de nouvelles formes de tourisme

◉ Cinquième objectif : P. 17

Optimiser l'offre de formation

Développer l'enseignement supérieur
Optimiser le pôle de formation maritime
Adapter les qualifications aux emplois
Développer le potentiel de recherche

2

FEDERER UN TERRITOIRE DE 150 000 HABITANTS

« Améliorer le cadre de vie et l'environnement »

◉ Premier objectif : P. 23

Optimiser la qualité des services

Développer les services de proximité
Faciliter les déplacements
Conduire une politique de l'habitat

◉ Deuxième objectif : P. 27

Conduire une politique d'innovation sanitaire et sociale

Améliorer l'accès aux droits
Garantir l'accès aux soins

◉ Troisième objectif : P. 30

Favoriser l'accès à la culture

Recensement du patrimoine culturel
Définition des thématiques culturelles dominantes
Mise en place d'un Groupement d'Intérêt Culturel
Recrutement d'animateurs culturels
Enseignement musical et lecture

◉ Quatrième objectif : P. 33

Mettre en valeur un patrimoine vivant

Développer la pédagogie de l'environnement
Favoriser la préservation et la reconquête du paysage

3

S'OUVRIRE PLUS LARGEMENT A L'INTERNATIONAL

◉ Objectif transversal : P. 36

Créer une ambassade du Pays de Saint-Malo en Angleterre et en Irlande

◉ Premier objectif : P. 37

Favoriser l'ouverture de l'économie à l'international

Aider les entreprises à s'ouvrir à l'international
Améliorer l'accueil des entreprises étrangères
Développer l'internationalisation du tourisme

◉ Deuxième objectif : P. 39

Développer l'usage des nouvelles technologies de l'information

Créer un site fédérateur du Pays
Développer l'usage des NTIC à l'usage des entreprises
Développer l'usage des NTIC pour les habitants
Développer l'appropriation des NTIC dès le plus jeune âge

◉ Troisième objectif : P. 41

Développer l'enseignement des langues

Ouvrir des sections européennes
Favoriser les échanges internationaux

1

PREMIERE AMBITION

Des bases économiques
solides pour créer de l'emploi
durable

L'emploi est au cœur des préoccupations du Pays de Saint-Malo. Même si le taux de chômage baisse depuis quelques temps, le niveau de chômage reste élevé.

Il faut alors développer un programme qui permette de tendre vers un développement économique garantissant l'accès au travail pour le plus grand nombre.

- 1. Désenclaver le Pays de Saint-Malo**
- 2. Créer des pôles d'activités en optimisant les équipements structurants**
- 3. Dynamiser les potentiels économiques**
- 4. Développer l'industrie touristique**
- 5. Optimiser l'offre de formation**

PREMIERE AMBITION

Premier objectif

Désenclaver le pays de Saint-Malo

L'ouverture du Pays passe par l'amélioration des axes Est-Ouest et Nord-Sud qui structurent le territoire.

L'enjeu du désenclavement est de disposer d'un réseau d'infrastructures de transports adapté aux perspectives de développement économique.

① Le rail et la route doivent permettre de relier dans les meilleures conditions le Pays aux territoires voisins : le Pays de Dinan, le Pays de Rennes, la Normandie.

② Les infrastructures constituent un moyen d'accéder aux réseaux régionaux, nationaux, européens.

③ Les voies de communication contribuent à la structuration d'un territoire cohérent et solidaire.

Toutefois, le désenclavement du Pays de Saint-Malo n'est pas achevé à ce jour.

Les projets d'amélioration des infrastructures de transports sont connus, certains étant même d'ores et déjà engagés. Toutefois, la mise en œuvre ou l'achèvement des programmes tarde, ce qui constitue un handicap pour le projet de territoire. C'est pourquoi le Pays rappelle son intérêt concernant la réalisation de certains projets.

1 - L'ouverture du territoire par le rail

La modernisation de la voie de chemin de fer Rennes-Saint-Malo constitue un objectif important pour le Pays. L'électrification de la voie permettra de relier la ville centre du Pays à Paris, via la métropole régionale, sans rupture de charge. Rappelons qu'en 1998, 641 000 voyageurs ont emprunté cette ligne, ce qui constitue le trafic le plus important de la région pour une ligne T.E.R.

Toutefois, la modernisation de cette voie ne peut se faire au détriment d'une bonne desserte des gares du Pays actuellement desservies par les T.E.R. La vitesse ne doit pas se substituer à une bonne irrigation de l'ensemble du territoire. Le rail constitue une alternative aux déplacements individuels routiers au sein du Pays, à condition qu'il y ait une bonne coordination entre les différents modes de transports collectifs. Ce dernier aspect a été pris en compte dans le projet de territoire, et sera évoqué plus loin.

Le Pays défend ces deux orientations :

- l'électrification, pour gagner en temps et en accessibilité.
- l'augmentation de la fréquence des lignes T.E.R avec du matériel modernisé, pour desservir de manière optimale l'ensemble du territoire. Cela va de paire avec le maintien et la valorisation des petites gares, ce qui passe notamment par l'amélioration des conditions d'accueil des usagers.

Le Pays de Saint-Malo défend encore l'amélioration de la ligne ferroviaire Dinan-Dol-Caen. Le développement de cette ligne constituerait une alternative au transport routier, et faciliterait, notamment, l'acheminement des touristes vers le Mont Saint-Michel. C'est également un moyen de développer les échanges avec la Normandie et le nord de l'Europe.

Enfin, le Pays de Saint-Malo souhaite l'engagement d'un contrat Interrégional en vue de moderniser la ligne Rennes – Dol - Caen.

2 - L'ouverture par la route

Le onzième Contrat de Plan Etat-Région couvrant la période 1994-1999 a engagé un programme de modernisation du réseau routier national en Bretagne. Le Plan Routier Breton a prévu la poursuite de la modernisation de la **R.N. 176** (Lamballe-Pontorson). L'achèvement de la mise en 2x2 voies de cet axe routier intéresse le Pays à plus d'un titre : il assure en effet plusieurs fonctions :

- ❶ Fonction de transit pour les trafics entre la Bretagne Nord et centrale, et vers la Normandie, le nord de la France et l'Europe.
- ❷ Fonction touristique importante.
- ❸ Fonction de desserte locale.
- ❹ Cet axe routier offre des opportunités de développement pour le secteur de Pleine-Fougères qui se situe à proximité du raccordement de la R.N.176 à l'Autoroute des Estuaires.

La R.N. 176 est par ailleurs une voie extrêmement dangereuse, essentiellement sur les sections qui n'ont pas encore été réalisées en 2x2 voies : on déplore 62 accidents corporels en 6 ans, provoquant la mort de 26 personnes et en blessant grièvement 54 autres. Ce constat devrait suffire à lui seul pour rappeler l'urgence de la modernisation de la voie.

Le Pays souhaite que soit installée une aire de repos le long de cet axe routier. Cela permettrait de sensibiliser par l'information les nombreux touristes qui empruntent cette route. La réalisation d'un échangeur devra par ailleurs permettre l'accès à des terrains aménagés en zone d'activité à l'entrée du Pays.

La **RN 137** est en voie express depuis Rennes jusqu'à Chateaufort. Il convient, pour sécuriser cette route, de la porter totalement, jusqu'à Saint-Malo, en voie express. Cela suppose, d'une part, la suppression des virages au niveau de Chateaufort, et d'autre part, la réalisation d'une voie de substitution le long de la section pour faciliter la circulation des véhicules lents (les tracteurs principalement).

La modernisation de ces deux axes majeurs qui contribuent à l'ouverture du Pays sur l'extérieur ne doivent toutefois pas occulter les enjeux liés au **désenclavement interne du Pays**. C'est ainsi qu'il faudra améliorer certaines routes secondaires de même que des échangeurs routiers.

PREMIERE AMBITION

Deuxième objectif :

Créer des pôles d'activités en optimisant les équipements structurants

Le Pays de Saint-Malo compte deux équipements structurants majeurs : le port de Saint-Malo et l'aéroport de Dinard-Pleurtuit.

① Le premier objectif est d'optimiser ces équipements de manière à mettre en place un environnement susceptible de développer leur volume d'activité.

② L'objectif complémentaire est de structurer les filières économiques qui gravitent autour de ces équipements.

③ Le troisième objectif est d'installer sur notre territoire une filière multimédia comprenant l'ensemble des prestataires indispensables à sa mise en place, et de développer en conséquence les infrastructures nécessaires.

- ⇒ **Renforcer les activités du port**
- ⇒ **Moderniser l'aéroport de Dinard - Pleurtuit - Saint-Malo**
- ⇒ **Développer une filière multimédia**
- ⇒ **Développer et valoriser la filière maintenance automobile et métiers de la route**

1 - Renforcer les activités du port

Le port réunit l'ensemble des activités portuaires : commerce, voyageurs, pêche, plaisance. Il est le troisième port breton en 1999 pour le trafic commercial, et le premier pour l'activité passagers. Il ouvre la Bretagne et particulièrement l'Ille et Vilaine sur l'Europe, participant ainsi au fonctionnement des grandes filières économiques. Grâce aux compagnies qui effectuent le transport de véhicules et de passagers, Saint-Malo devient la tête de pont des échanges entre les îles britanniques et le continent.

Une réflexion sur la stratégie de développement du port de Saint-Malo a été conduite au cours de la dernière décennie. Cette réflexion a mené à l'élaboration d'une Charte de place portuaire, adoptée en juillet 1998. Sa vocation est d'être versée au contrat de plan Etat-Région. Elle constitue l'un des instruments techniques de développement de l'activité portuaire.

L'objectif est de développer au mieux toutes les potentialités de l'outil afin de renforcer son propre niveau d'activité ainsi que la valeur ajoutée apportée à l'économie du Pays, et donc à l'emploi.

Cela suppose :

- Une politique de reconquête de l'espace portuaire, d'entretien de l'outil
- La poursuite des démarches visant à améliorer la compétitivité des professions portuaires
- La création d'une plate-forme multimodale en liaison avec les infrastructures portuaires, routières et ferroviaires.

La plate-forme logistique

C'est un outil de développement économique local et de valorisation du Pays à l'international.

Cette infrastructure sert plusieurs objectifs :

- ① Elle permet de désenclaver le port de Saint-Malo ;
- ② Elle permet d'élargir le champ des solutions logistiques pour les entreprises ;
- ③ Elle est une interface avec l'hinterland régional ;
- ④ Elle est une porte d'entrée en Bretagne pour le commerce avec l'Angleterre et l'Irlande ;
- ⑤ Elle est un moyen d'ouverture sur Rennes et sur le territoire national ;
- ⑥ Elle est une zone de synergie avec l'économie locale : le fonctionnement de la plate-forme nécessite des services et de la maintenance.

PORT DE COMMERCE	PORTS DE PECHE	PORTS DE PLAISANCE
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Marchandises</i> 2 115 831 tonnes dont 1,76 MT à l'import • <i>Voyageurs</i> 1 250 504 voyageurs dont 482 545 pour les îles anglo-normandes 162 355 pour le trafic côtier 25 paquebots de croisières accueillis chaque année 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Saint-Malo</i> 1 430 tonnes pour la grande pêche 2 546 tonnes débarqués sous criée • <i>Cancale</i> 619 tonnes pour la pêche fraîche <p>Total pêche débarquée sur le quartier maritime de Saint-Malo : 6 600 tonnes</p>	<p>(Capacités d'accueil)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ St-Suliac : 70 ▪ Le Minihic/Rance : 130 ▪ Cancale : (3 sites) 300 ▪ St Malo : (3 sites) 1600 ▪ Dinard : 500 ▪ St Lunaire : 100 ▪ St Briac : 700 <p>TOTAL..... 3 500</p> <p>Et environ 8 000 bateaux de passage chaque année</p>

Sources : DDE 2000 (port de commerce), CCI 1999(port de pêche), INSEE (2000)

Le Conseil Général et le Conseil Régional réalisent actuellement des études en vue de déterminer les endroits du territoire qui seraient susceptibles d'accueillir ces équipements logistiques. Notons que ces études portent sur des plate forme à vocation européenne. La demande du Pays de Saint-Malo porte sur un équipement moins important, qui constituerait toutefois une solution de dégagement du port, actuellement aux limites de ses possibilités de stockage.

Le Pays de Saint-Malo rappelle l'importance qu'aurait pour son économie, celle du département et de la région, l'implantation d'une plate-forme logistique. Une étude sera lancée pour définir le lieu d'implantation et la dimension de cet équipement sur notre territoire.

Une telle initiative permettrait d'opérer un rééquilibrage des activités vers le nord de la région, autorisant ainsi la constitution d'atouts face aux grandes métropoles que sont Rennes et Nantes.

Appuyer l'organisation de la filière construction navale

Un grand nombre de professionnels travaillent en liaison directe avec l'équipement portuaire. L'industrie de construction navale compte plusieurs chantiers. L'objectif est d'appuyer l'organisation de la filière, et de travailler ce faisant contre un risque de délocalisation de cette industrie vers d'autres ports.

Pourtant, le renforcement de la filière construction et réparation navale doit être envisagé en rapport avec les autres activités portuaires. L'enjeu est alors d'adopter une approche globale qui permette de prendre en compte les multiples paramètres qui concourent au développement des activités.

Le plus grand chantier naval installé sur le port a décidé d'implanter à Saint-Malo un site de construction de bateaux de luxe d'une longueur comprise entre 50 et 120 mètres. Cela suppose un réseau de sous-traitants à proximité. Ces derniers seront d'autant plus nombreux et dynamiques que le port sera en mesure de développer l'activité pêche, qui justifie leur présence sur le site. Le redressement de l'activité pêche est lui-même fortement dépendant d'une réflexion sur la commercialisation des produits de la pêche...

Un premier tour de table révèle un réel besoin des professionnels concernant l'adaptation et la modernisation des équipements, tels que le slipway ou la cale sèche, pour toucher une clientèle plus importante. La réalisation du quai d'armement destiné à l'équipement des bateaux constitue également un appui significatif pour une stratégie de développement du secteur de construction navale. C'est pourquoi le Pays demande la réalisation de ce quai d'armement prévu dans la Charte de Place portuaire.

2 - Moderniser l'aéroport de Dinard-Saint-Malo-Pleurtuit

L'aéroport de Dinard-Pleurtuit-Saint-Malo est le deuxième équipement structurant du Pays.

Le pôle d'activités de maintenance aéronautique implanté sur le site est le seul en Bretagne. Il emploie actuellement plus de 500 personnes. La modernisation programmée des infrastructures doit renforcer les perspectives de développement.

Depuis peu, une ligne commerciale quotidienne à destination de Londres permet de répondre à l'importante demande des anglais pour la Côte d'Emeraude. Elle offre aux habitants du Pays la possibilité de disposer de la plate-forme de Londres à partir de laquelle il est possible d'atteindre toutes les destinations souhaitées. Il est également prévu de mettre en place une ligne régulière à destination de l'Irlande.

Accompagner le développement de l'aéroport

Le Conseil stratégique aéroportuaire a vu le jour en mars 1999. Cette institution, qui réunit le concessionnaire (la C.C.I.) et les différentes collectivités

locales intéressées, a pour mission d'affirmer le rôle structurant de l'équipement aéroportuaire. Il est un lieu d'échange et d'orientation portant sur les projets de développement du concessionnaire. C'est également un lieu d'information et de débats pour définir un programme pluriannuel d'investissements.

Les collectivités souhaitent réaffirmer leur rôle dans la définition d'une stratégie de développement de l'aéroport.



Principales actions à mener :

Accompagner le développement et la diversification des activités aéronautiques (extension d'entreprises, implantations, créations, formation...)

3 - Développer une filière multimédia

Nombreux sont les éléments qui doivent porter le Pays à se positionner de manière volontaire dans le secteur des technologies interactives :

- Les NTIC sont un nouveau moyen d'acquisition des savoirs ;
- Elles participent d'une politique d'aménagement du territoire. Elles permettent de réduire les déséquilibres rural / urbain ;
- Elles sont un facteur de développement économique intéressant, à condition que l'environnement général se prête à un tel dessein.

Nouvelles technologies et développement économique

Le secteur des NTIC n'est pas encore parvenu à maturité, mais il offre de nombreuses opportunités. Il est fortement créateur d'emplois, directs et indirects. Il intéresse également les acteurs de la vie économique pour qui l'accès à l'information devient indispensable. Les projets d'équipement publics ne peuvent pas pour le moment être ouverts à des utilisateurs privés. Toutefois, cette réglementation est susceptible d'évoluer. Il faut donc dès à présent se positionner pour permettre un usage interentreprises le moment venu.

L'enjeu est donc de se donner les moyens d'être des acteurs de la révolution technologique, pour en faire bénéficier l'activité économique du Pays. C'est pourquoi il faut dès à présent dépasser le stade de la simple expérimentation dans ce domaine, et s'engager dans une véritable démarche d'industrialisation.

Ce positionnement permet une irrigation du Pays de l'intérieur. L'implantation d'un pôle d'activités spécialisé en un lieu fédérateur du Pays de l'intérieur assurera la diffusion de l'activité économique.

Atouts et handicaps du Pays

Pour ce faire, le Pays dispose d'un réseau de compétences (*des prestataires de services, le département Génie des télécommunications et des réseaux de l'IUT, des associations, de même que les lycées du pays, le GRETA de Saint-Malo, de Tinténiac, les Cybercommunes...*), ainsi que des outils de pointe (*le Média Cap de Saint-Malo, et bientôt un point d'accès métropolitain dans le cadre du programme ITR initié par la Région*).

Une filière multimédia doit comprendre un certain nombre d'activités : conception, production, stockage des données, et formation. Elle repose avant tout sur des équipements de transmission à débit élevé. Les collectivités publiques doivent assurer la mise en place de ces équipements structurants, pour pallier les carences des opérateurs privés. Ces derniers ne les réaliseront en effet qu'à la condition qu'ils soient rentables. Il convient donc de réaliser les investissements qui favoriseraient le développement économique du Pays. L'arrivée de la technologie

ADSL sur Saint-Malo fin 2000, permettant la transmission de données à haut débit à partir du réseau téléphonique existant devra s'étendre sur le reste du territoire et prioritairement vers les pôles secondaires (Dinard, Dol de Bretagne, Combourg).

Le Pays de Saint-malo ne dispose pas actuellement de l'ensemble des moyens humains nécessaires, ni des ressources matérielles suffisantes pour structurer cette filière. Pour générer un niveau d'activités susceptible de positionner le Pays de manière significative sur la voie d'un développement durable, il conviendra d'engager certaines actions.



Principales propositions :

- ① Créer un pôle d'activités regroupant les acteurs multimédia
- ② Installer une boucle locale haut débit
- ③ Développer des actions de formation adaptées aux besoins des entreprises.
- ④ Etendre le programme cyber communes aux collectivités du Pays qui le souhaitent.

Deux grands projets publics d'équipement en matière de NTIC sont actuellement en cours au niveau de la région. Ils ont pour but de permettre aux collectivités de s'approprier les nouveaux outils de l'information et de la communication :

- ① ***le programme "Réseau Régional Breton Télécom"***, contribuera au maillage territorial grâce à l'installation d'un réseau de fibres optiques entre les 8 principales villes de Bretagne, et d'un réseau secondaire qui reliera 16 autres villes.
- ② ***le programme Cyber communes*** propose aux communes candidates d'avoir un point d'accès NTIC. Cette opération permettra au grand public de découvrir les usages des NTIC.

4 - Développer et valoriser la filière maintenance automobile et métiers de la route

Le Pays de Saint-Malo compte plusieurs équipementiers automobiles, et notamment l'usine SANDEN. Située à Tinténiac, cette entreprise qui emploie à ce jour 645 personnes, et dont la progression d'activité portera les effectifs à 800 salariés à un horizon proche, est spécialisée dans la fabrication de climatiseurs automobiles.

Il conviendra de s'appuyer sur ce site industriel important pour développer un pôle entièrement dévolu à la filière « maintenance automobile et métiers de la route ». Le lycée professionnel de Tinténiac sera appelé à jouer un rôle déterminant dans la formation d'une main d'œuvre qualifiée.

PREMIERE AMBITION Troisième objectif :

Dynamiser les potentiels économiques

Il s'agit ici de renforcer et de dynamiser le tissu d'entreprises. Le programme s'inscrit tout à fait dans un contexte local qui présente des particularités.

Dans un premier temps, le secteur primaire doit subir des restructurations pour assurer la pérennité de ses activités. Dans un second temps, l'effort doit porter sur le renforcement de l'aide aux jeunes entreprises, qui connaissent dans le Pays un taux de mortalité très supérieur à la moyenne régionale. Il y a lieu enfin d'organiser le développement économique autour des axes structurants.

- ⇒ **Accompagner la restructuration des activités primaires**
- ⇒ **Accompagner les jeunes entreprises dans leurs démarches de création et de transmission**
- ⇒ **Favoriser l'accueil des entreprises**

1 - Accompagner la restructuration des activités primaires

Les restructurations dans le secteur primaire concernent l'activité agricole dans son ensemble, la conchyliculture ainsi que la pêche.

■ Agriculture

La diversité des productions agricoles caractérise nettement le Pays de Saint-Malo : le territoire comprend une zone légumière sur la côte et sur les polders, une zone à dominante céréalière dans les marais, et une zone d'élevage laitier plus au sud, principale production du département. Les enjeux sont de taille pour chacune de ces productions, qui toutes sont confrontées à un environnement changeant.

- Les principales productions légumières sont en crise.
- La nouvelle PAC pousse les céréaliers à diversifier leurs activités
- Les cours du lait connaissent une forte baisse

Valoriser le terroir

Le Pays de Saint-Malo dispose d'un terroir très riche, dont l'identité et l'authenticité sont bien affirmées. Il convient d'exploiter et de valoriser ces atouts locaux. Il est donc indispensable de s'appuyer sur ce terroir pour développer une démarche qualité s'appuyant notamment sur la certification de certains produits phares.

L'objectif est de maintenir et de développer l'agriculture dans le respect de cette diversité et par des pratiques respectueuses de l'environnement, en raison, notamment, de l'importance des activités touristiques. L'objectif est aussi de garantir des revenus aux agriculteurs. Cela passe par la valorisation de leurs

productions : des produits sains et de qualité dégagent davantage de plus-value que des produits standardisés, soumis à de nombreux aléas, et notamment à celui de la volatilité des cours. Il faudra donc soutenir l'ensemble des démarches qualité engagées sur le territoire, dans chacun des secteurs de production.

La diversification des activités agricoles participera également de l'amélioration des revenus des agriculteurs. Les activités para-agricoles peuvent être développées, principalement orientées vers des activités de loisirs : randonnées équestres, zones de chasse, de pêche, développement des locations de gîtes... , rappelant ainsi le rôle multifonctionnel des espaces ruraux.

Un mode de **développement gagnant-gagnant** - bon pour l'environnement, bon pour l'économie, bon pour le social, et bon pour le tourisme - doit constituer le modèle de développement de l'agriculture du Pays.

Un effort important doit parallèlement être entrepris pour aider à la mise aux normes des exploitations, et diminuer ainsi les nuisances environnementales générées par l'activité agricole.

Premières actions à entreprendre :

- 1 Création d'un site pilote pour une certification "produits légumiers du terroir"
- 2 Favoriser une diversification des activités agricoles pour assurer des compléments de revenus aux agriculteurs. (Réserves de chasse, gîtes ruraux...)
- 3 Promouvoir des politiques de transmission pour assurer le remplacement des générations dans l'agriculture
- 4 Soutenir la filière agneaux de pré-salé

...

■ Conchyliculture

La conchyliculture a engagé une restructuration qui doit conduire à une nouvelle répartition des zones de culture entre les mytiliculteurs et les ostréiculteurs. L'enjeu de cette démarche est de maintenir une production de qualité. Elle nécessitera des investissements importants.

Partager durablement l'usage d'une ressource : l'eau

La restructuration de la conchyliculture ne peut s'envisager indépendamment d'une réflexion sur le développement de nouvelles pratiques agricoles. Des conflits d'intérêts apparaissent régulièrement entre les agriculteurs et les conchyliculteurs. La qualité des productions conchylicoles dépend de la qualité des eaux du bassin versant de la baie du Mont Saint-Michel. Pourtant, les deux professions n'ont pas jusqu'à présent engagé la concertation nécessaire à une bonne compréhension des méthodes de productions de chacun.

Dans un premier temps, l'objectif est de soutenir la modernisation de la conchyliculture, en établissant un schéma directeur d'organisation et d'utilisation du territoire. Dans un second temps, il est proposé de porter une grande attention aux problèmes de la qualité de l'eau, pour assurer une gestion durable de l'espace côtier.

Les actions à engager :

- ❶ Soutenir la mise en place d'une structure de concertation entre les agriculteurs et les conchyliculteurs, à laquelle seront associés les élus, les services de l'Etat, et les associations intéressées.
- ❷ Etablir un schéma directeur de la Baie pour accompagner les mutations du secteur d'activité.
- ❸ Inscrire dans le contrat de Pays, un contrat de bassin versant

■ Pêche

Dans le port de Saint-Malo, la pêche est en déclin. La pêche hauturière, autrefois florissante, ne compte plus que quelques unités, et la petite pêche souffre d'une activité globale insuffisante qui ne garantit plus le maintien de structures commerciales. Une réflexion sur le devenir de la pêche dans le Pays de Saint-Malo est indispensable pour éviter sa disparition pure et simple.

Il semble pourtant bien difficile de distinguer les axes de travail qui seraient susceptibles d'enrayer le cercle vicieux dans lequel est engagée l'activité. Une production insuffisante ne favorise pas la présence des mareyeurs à la criée. Aussi les cours restent-ils bas, encourageant les pêcheurs à débarquer leur pêche ailleurs qu'à Saint-Malo...

Des pistes pour sortir de la crise apparaissent cependant, et l'initiative de réensemencement de la baie en coquilles Saint-Jacques en est une, qui doit engager les acteurs à renouveler les démarches collectives.

Actions à réaliser :

- ❶ S'associer au projet de réensemencement de la baie en coquilles Saint-Jacques.
- ❷ Engager des investissements portuaires pour améliorer les conditions d'accueil et de travail.
- ❸ Explorer d'autres pistes...

2 Accompagner les jeunes entreprises dans leurs démarches de création, de transmission et d'embauche

Le Pays enregistre une forte dynamique régionale en matière de création d'entreprises, avec un taux de 12.9 % (nombre de créations dans l'année / nombre total d'entreprises au premier janvier). Toutefois, ce taux élevé s'explique en partie par le faible nombre d'établissements. De surcroît, beaucoup de créations sont imputables aux seules activités saisonnières liées au tourisme.

Le Pays se trouve en situation de sous-industrialisation. On déplore une insuffisance de fondations économiques stables, lesquelles sont basées sur de l'emploi industriel. Cette situation génère un sous-emploi chronique.

Enfin, l'augmentation de la moyenne d'âge des chefs d'entreprises rappelle l'importance de la mise en place de dispositifs destinés à aider à la transmission d'entreprises.

Le Pays entend développer un programme pour compenser les insuffisances du tissu économique : la mobilisation de moyens spécifiques permet de disposer de trois outils pour soutenir la qualité de la création d'entreprises.

■ *Plate forme initiative locale*

Un partenariat associant les collectivités locales du Pays de Saint-Malo, la C.C.I. et des organismes financiers a conduit à la mise en place d'une **Plate-Forme Initiative Locale**, dénommée "Pays de Saint-Malo Entreprendre". Elle consiste en un fonds d'intervention de soutien aux créateurs d'entreprises dont la viabilité du projet aura au préalable été examinée et reconnue.

■ *Pépinière décentralisée*

Ce soutien à la création d'entreprises passe également par une réflexion sur une mise en place d'une **pépinière décentralisée**, qui permettrait, grâce aux technologies de l'information et de la communication, de faciliter l'implantation des jeunes entreprises en plusieurs points du territoire. Il s'agirait de créer une pépinière virtuelle, à partir de la pépinière-mère située à Saint-malo. Cette pépinière décentralisée sera un pôle de services (accueil téléphonique, secrétariat, suivi de la santé de l'entreprise, conseils sur la gestion, cycles de formation...) pour des entreprises situées aux quatre coins du territoire.

■ *Aide à la transmission d'entreprise*

La coordination des **dispositifs d'aide à la transmission des entreprises** doit ensuite renforcer la pérennité des entreprises locales.

Le soutien au projet de formation initiale mis en place par la C.C.I., « **création ou reprise d'entreprise** » entre également dans cette optique.

■ *Plan local pour l'insertion et pour l'emploi*

Le développement de l'emploi est également envisagé à travers la mise en place de nouvelles procédures. De nombreuses actions s'inscriront dans le cadre d'un **Plan Local pour l'insertion et pour l'emploi (PLIE)** : un groupement local d'employeurs, une couveuse d'entreprises (dispositif situé en amont de la pépinière), ou encore des entreprises de travail temporaire et d'insertion.

■ *Aide à l'embauche du premier salarié*

Il conviendra de surcroît de faciliter la création d'emploi dans les **entreprises sans salarié** : de nombreuses entreprises artisanales, commerciales ou

de services sans salariés rencontrent des difficultés économiques, juridiques... dans l'embauche du premier salarié. Une procédure définie en partenariat associant les chambres consulaires et l'ANPE sera à même de lever les obstacles rencontrés par ces entrepreneurs.

3 Faciliter l'accueil des entreprises

L'amélioration de l'accueil des entreprises est une donnée importante dans l'attractivité du territoire. L'accueil s'envisage tant au niveau des conditions d'implantation des entreprises, qu'au niveau des services dont elles peuvent disposer.

- ⇒ **Schéma directeur des zones d'activités structurantes**
- ⇒ **Offre immobilière rapidement disponibles**
- ⇒ **Plate-forme d'accueil et d'animation interconsulaire**
- ⇒ **Politique de gestion des déchets**

■ *Schéma directeur des zones d'activités structurantes*

De nombreuses communes ont réalisé, ou ont en projet dans leurs documents d'urbanisme, des zones d'activités. Certaines d'entre elles, situées à proximité des voies de communication, des échangeurs ou des équipements structurants (le port et l'aéroport), présentent un intérêt logistique particulier, et jouent un rôle plus structurant.

Le Pays organisera son développement autour de ses axes structurants. Des implantations économiques majeures ne pourront s'envisager que si le Pays s'organise en jouant de ses complémentarités et en cherchant à réguler les concurrences. L'objectif est d'organiser l'offre des zones d'activité structurantes du Pays de Saint-Malo en établissant un schéma directeur. Celui-ci s'attachera à favoriser le développement économique de certaines parties du territoire, notamment le secteur de Pleine-Fougères, qui, situé à proximité de la jonction avec l'A84 serait susceptible d'accueillir une zone d'activités. La zone Actipôle 35, située à la croisée de la RN 176 et de la RN137, ainsi que la zone accueillant l'entreprise Sanden présentent un intérêt structurant évident. La liste n'est cependant pas exhaustive.

Il s'agit également par cette action d'améliorer la qualité des accès, de l'aménagement et des services dans ces zones. Il faut enfin les rendre plus attractives par une action cohérente de promotion et de commercialisation des sites d'accueil industriel.

■ *Offre immobilière rapidement disponible et Schéma directeur des bâtiments relais*

L'amélioration de l'accueil des entreprises concourt au développement économique du Pays. Il faut pour cela rationaliser l'information disponible concernant l'offre de locaux. Il faut ensuite mettre en place un dispositif d'offre de bâtiments rapidement disponibles.

La C.C.I. dispose d'un fichier de locaux industriels vacants constitué à partir des informations obtenues auprès des propriétaires, des notaires et des agents immobiliers. L'offre est souvent inadaptée aux besoins, ce qui freine les implantations. Les investisseurs souhaitent en outre n'avoir à faire qu'à un seul interlocuteur.

Il est donc important d'améliorer la connaissance des bâtiments disponibles. Il faut également organiser une offre immobilière rapidement disponible, en disposant de projets de bâtiments « prêts à la construction ». Le Pays

doit enfin disposer de bâtiments immédiatement disponibles, à destination des entreprises artisanales, industrielles et commerciales.

Le soutien des partenaires financiers du contrat de Plan est indispensable pour que les collectivités locales mènent à bien ce dernier projet, qui nécessitera un effort financier et de trésorerie important.

■ *Plate-forme d'accueil et d'animation*

La Communauté de communes du Pays de la Bretagne Romantique porte le projet de mise en place au sein du pays intérieur, sur Combourg, d'une plate-forme d'accueil et d'animation économique interconsulaire, lieu de permanence, d'accueil, d'orientation, de mise en relation et de rencontres entre les différents acteurs économiques. Ce sera également un lieu de concertation et de mise en place d'actions collectives.

■ *Politique de gestion des déchets*

L'élaboration d'une politique de gestion des déchets industriels et artisanaux s'intègre dans un projet de développement économique. Elle apporte une réponse aux problèmes vécus quotidiennement par de nombreux artisans et industriels. Elle permet de prendre en compte dès maintenant un domaine qui posera forcément de gros problèmes dans un avenir proche. Cette approche contribue de surcroît à la préservation d'un environnement de qualité, en évitant les pollutions sauvages.

Une réflexion portant sur l'élaboration d'un schéma d'élimination des déchets est actuellement menée. Il faudra en attendre les résultats pour engager une action plus précise.

PREMIERE AMBITION

Quatrième objectif :

Développer l'industrie touristique

Le tourisme constitue pour le Pays Malouin tout entier un secteur à fort potentiel d'emploi, d'image et de développement territorial. Il contribue au développement d'une économie de services, fixe les emplois et accroît la qualité de vie des habitants.

Le Pays de Saint-Malo dispose d'un potentiel touristique très important, tant sur la frange littorale que dans l'intérieur.

Pérenniser l'activité touristique durant toute l'année

Le potentiel touristique du Pays de l'intérieur est encore peu exploité. S'il veut développer une véritable industrie touristique associant les communes rurales au dynamisme des communes du littoral, le Pays devra tirer profit de cette richesse du patrimoine historique, naturel et culturel, et le « mettre en scène ». Il faudra également favoriser l'émergence de nouvelles formes de tourisme. La mise en œuvre d'une politique pertinente de « tourisme et loisirs de proximité hors saison » y contribuera. C'est à cette condition qu'il sera possible de pérenniser l'activité du secteur tout au long de l'année et sur l'ensemble du territoire.

Renforcer la complémentarité littoral - rural

L'action du Pays dans le domaine touristique est en passe de faire émerger une complémentarité littoral - rural, renforçant ainsi l'identité commune et la solidarité territoriale.

Principaux équipements culturels et de loisir	Lieux	Nombre de visiteurs en 99
Enquête Force 5		
MUSEES		
Aquarium géant de Saint-Malo	Saint-Malo	430 000
Les Rochers sculptés	Saint-Malo	86 000
Aquarium intra muros	Saint-Malo	55 000
Musée du Château, de Solidor	Saint-Malo	45 000
Ferme marine	Cancale	30 000
Quic en Groigne	Saint-Malo	fermé pour travaux
Cathédraloscope	Dol de Bretagne	35 000
CHATEAUX		
Château de la Bourbansais, zoo.	Pleugueneuc	94 000
Château de Combourg	Combourg	39 000
TOURISME DE SANTE		
Les Thermes (journées de cures)	Saint-Malo	65 000
Parcours Aquatonic	Saint-Malo	62 000
Thalassa (journées de cures)	Dinard	29 000
AUTRES SITES		
Cobac Parc	Lanhélin	100 000
Usine Marémotrice de la Rance	La Richardais	82 000
Chèvrerie du Désert	Plerguer	16 000
Château de Landal (rapaces)	Broualan	20 000
Maison de la Baie	Le Vivier sur Mer	25 000
Labyrinthe du Corsaire	Saint-Malo	20 000
Fort National	Saint-Malo	NC

Des projets d'aménagements touristiques autour du château d'eau de Ploubalay, de la Maison des polders, du Télégraphe de Saint-Marcen, ainsi que d'autres, feront appel à un soutien du Pays.

Le développement de l'industrie touristique s'accompagne de :

- ⇒ **La mise en place d'un Conseil Touristique**
- ⇒ **L'amélioration du guidage et de l'accueil des clientèles**
- ⇒ **Le développement de nouvelles formes de tourisme**
- ⇒ **Le développement d'une mission d'observation touristique**

■ La mise en place d'un Conseil touristique

Deux structures de développement touristique inscrivent leur action sur une partie du territoire du Pays de Saint-Malo. Toutefois, leur champ d'action ne coïncide pas exactement avec les limites géographiques du Pays.

■ Terres Emeraude, groupement informel, rassemble les offices de tourisme de Saint-Malo, Dinard, Cancale, Dinan et le G.I.T.. Terres Emeraude réalise principalement des actions de promotion.

■ Le Pays touristique de la Baie du Mont Saint-Michel et de la Bretagne Romantique (G.I.T.). Il réunit trois communautés de communes, totalisant 59 communes. Le G.I.T. réalise principalement des aménagements touristiques.

Fédérer et coordonner les acteurs du tourisme

Le Pays propose de fédérer au sein d'un Conseil Touristique les deux fonctions, l'aménagement et la promotion, de manière à coordonner l'offre et la

promotion touristiques. Cette proposition suppose la création d'un second GIT qui couvrirait la partie du Pays qui ne relève pas du GIT Baie du Mont Saint-Michel Bretagne Romantique. L'enjeu est d'assurer une meilleure articulation tourisme littoral / tourisme intérieur.

Il sera procédé à l'informatisation de tous les offices de Tourisme, ainsi qu'à leur mise en réseau, de manière à améliorer l'information des touristes. La promotion touristique dans sa dimension internationale sera évoquée au sein de la troisième ambition du Pays.

Développer des équipements touristiques en zone rurale

Au delà de la structuration des acteurs, il s'agit aussi de développer l'offre touristique dans la zone intérieure. L'installation d'équipements majeurs, à l'instar de l'aquarium de Saint-Malo ou du Cathédraloscope de Dol de Bretagne, ainsi que l'organisation de manifestations de portée pays contribueront à l'animation du territoire et assureront une complémentarité de bon niveau et cohérente avec l'offre urbaine et littorale.

■ *L'amélioration du guidage et de l'accueil des touristes*

Le Pays doit véhiculer une image uniforme, non seulement pour être facilement identifiable par la clientèle touristique, mais aussi pour affirmer son identité. Il doit aussi se montrer soucieux de la qualité de l'accueil qu'il réserve aux touristes.

Il s'agit dans un premier temps d'élaborer un logo commun, et de mettre en place sur le territoire une signalétique commune. Les nombreux touristes Anglais débarquant à Saint-Malo doivent être invités à rester dans le Pays par une signalisation adaptée. Le renforcement de l'information, élément indispensable au développement du tourisme, notamment dans le milieu rural, suppose l'installation de panneaux d'entrée du Pays, de panneaux d'animation routière, de panneaux d'information sur les sites ou encore de jalonnements permettant un guidage vers les sites d'activités touristiques. Il faudra également penser à exploiter les aires d'accueil.

Une politique de communication touristique uniforme renforcera l'identification du Pays auprès de la clientèle touristique.

Dans un second temps l'amélioration qualitative de l'accueil passe par la promotion d'un label commun aux structures d'hébergement et par des incitations à la rénovation à destination des propriétaires privés. Le parc de logements en gîtes devra être enrichi et rénové de manière à offrir un meilleur confort aux touristes. Le Pays de l'intérieur doit être en mesure d'offrir une qualité identique à celle du Pays du littoral.

■ *Le développement de nouvelles formes de tourisme*

Le tourisme est un secteur à forte saisonnalité. La pérennisation de l'activité tout au long de l'année, et le développement du potentiel touristique de l'intérieur, doit s'appuyer sur le développement d'un tourisme alliant nouveauté et proximité.

➤ Les communes de l'intérieur doivent se positionner sur un créneau spécifique. Le développement du **tourisme culturel**, reposant sur un patrimoine architectural, culturel et naturel mis en valeur sera l'un des thèmes privilégiés.

➤ Le **tourisme industriel et technique** devra être davantage exploité, faisant écho à l'intérêt grandissant du public pour le patrimoine économique. Les visites de fermes, d'entreprises industrielles ou artisanales permettront d'augmenter l'offre touristique et donneront par la même occasion une image dynamique du Pays, reposant sur la mise en valeur des savoir-faire et des produits locaux. A cette occasion, des partenariats devront s'établir avec la CRCI, EDF et la Région Bretagne.

➤ Le **tourisme sportif** contribuera au développement de l'offre touristique et à la valorisation des communes rurales. La mise en place de circuits de randonnées pédestres, équestres, et de pistes cyclables, lesquels seront accompagnés de moyens de communication adaptés (guides de randonnées, topos,...) permettront de répondre à une demande grandissante.

➤ Le développement du **tourisme d'affaires** (congrès, séminaires...), enfin, permettra de maintenir une activité touristique hors saison.

■ *La mise en place d'un Observatoire Touristique*

L'avenir en matière touristique passe par la connaissance, l'anticipation, et l'innovation. Le professionnalisme en la matière s'accompagne d'une prise en compte renforcée des nouveaux marchés et des nouveaux comportements des touristes. A cet effet, un Observatoire Touristique sera en mesure de répondre à la demande touristique, notamment pour la clientèle hors saison.

Des liens historiques, culturels, géographiques rapprochent le Pays de Dinan et le Pays de Saint-Malo. Le tourisme constitue un thème privilégié de coopération entre les deux territoires. Aussi conviendra-t-il sur une échelle élargie à ce territoire voisin, d'envisager certaines actions susceptibles de renforcer les atouts spécifiques de chacun.

Au delà, il y aura lieu, de la même manière, de chercher à établir des liens avec les autres territoires voisins : Pays de Fougères, de Dinan, de Brocéliande, et aussi avec la Basse-Normandie.

L'influence économique du Pays de Rennes est patente sur l'ensemble de l'Ille et Vilaine. La proximité du Pays de Saint-Malo, dans sa partie sud, avec ce territoire nous conduira à considérer notre développement économique en harmonie avec leur propre projet.

PREMIERE AMBITION

Cinquième objectif

Optimiser l'offre de formation

L'optimisation de l'offre de formation s'incarne dans quatre projets :

- 1. Développer l'enseignement supérieur**
- 2. Optimiser le pôle de formation maritime**
- 3. Adapter les qualifications aux emplois**
- 4. Développer le potentiel de recherche**

1- Développer l'enseignement supérieur

Le Pays de Saint-Malo est relativement sous-scolarisé, notamment au niveau du second cycle du second degré. Le choix de développer des formations post-baccalauréat courtes (bac+2) et fortement professionnalisées s'explique par la proximité des universités rennaises, qui rendent peu pertinentes des formations universitaires de premier ou de second cycle obligeant les étudiants à terminer leurs cycles de formations à Rennes. Il s'explique aussi par la volonté d'assurer aux étudiants des débouchés sur le marché du travail. Enfin, ces formations spécifiques favorisent les liaisons entre le système de formation et le monde économique.

Une réflexion sur le devenir de l'enseignement supérieur dans le Pays de Saint-Malo doit s'envisager sur la base d'une étude, qui aura pour mission de valider les orientations définies par les différents partenaires. Ces orientations concernent

l'I.U.T. de Saint-Malo et les différentes sections B.T.S. du Pays (Combourg, Tinténiac, Dol de Bretagne). Elle devra également envisager l'installation d'une école d'ingénieur au sein du Pays.

■ *Initier une stratégie de développement de l'I.U.T*

L'I.U.T. de Saint-Malo recrute ses étudiants pour moitié dans le Pays malouin, pour l'autre au niveau national. Il offre donc de bons débouchés pour un certain nombre de nos bacheliers.

- ① Créer un quatrième département.
- ② Renforcer les effectifs des trois autres départements. Les capacités d'accueil de l'I.U.T. permettent de recevoir plus de 700 étudiants, alors qu'ils ne sont que 400 actuellement.

■ *Valoriser les parcours de formation*

- Cela passe par le développement des formations de niveau bac+3. La montée en puissance de ces diplômes au niveau national risque en effet de créer des B.T.S. et des I.U.T. à deux vitesses, les moins bien cotés étant ceux qui ne proposent pas ces formations.

2 - Renforcer le pôle de formation maritime

Le renforcement de la filière maritime et nautique passe par le développement du système de formation.

■ *Favoriser la mise en réseau des acteurs*

Le Pays de Saint-Malo possède trois établissements à vocation maritime : l'Ecole Nationale de la Marine Marchande, le Lycée des Rimains, Le Lycée Professionnel Maritime. Ces établissements assurent des cycles de formations initiales et continues. Il apparaît souhaitable dans un premier temps de mailler le secteur de la formation maritime en vue d'offrir aux jeunes des parcours de formation allant du niveau de base jusqu'au niveau supérieur.

■ *Soutenir les projets de formations maritimes et nautiques.*

① L'Ecole Nationale de la Marine Marchande compte ouvrir une filière voile professionnelle. On déplore une sous-professionnalisation dans le domaine des activités liées à la plaisance. Cette formation touche aux domaines de la maintenance, de l'accastillage, de l'entretien... Le secteur du tourisme nautique pourrait être développé de manière importante. Le cadre s'y prête à merveille. Ces activités sont porteuses d'un développement économique susceptible de générer des emplois durables.

② Le Pays appuie également le projet de formation monté par la CCI, "Techniciens du tourisme nautique", qui se propose d'apporter un soutien aux porteurs de projets dans le domaine du tourisme nautique, en leur offrant un cycle de formation à la fois générale et professionnelle. Cette formation doit permettre à des professionnels de la voile d'acquérir des compétences dans le domaine commercial, de l'informatique, de la communication, de la pédagogie ou encore de l'animation.

③ Enfin, le Lycée Professionnel Maritime souhaite rapprocher le monde de la formation du monde professionnel. Un "atelier pédagogique conchylicole" destiné à accueillir un public isolé est créé. Il permettra aux professionnels de disposer d'un outil en vue de procéder à des expérimentations sur les modes de cultures ; il permettra également aux scolaires d'acquérir les connaissances très spécifiques nécessaires à une bonne intégration dans cette profession.

3 - Adapter les qualifications aux emplois

■ *Mettre en cohérence les politiques de formation, d'insertion et d'emploi*

Le niveau de formation du Pays de Saint-Malo est faible. Le taux de scolarisation des jeunes de 15 à 24 ans de la zone d'emploi de Saint-Malo est l'un des plus faibles de la Bretagne : 48.3%, quand il est 55.9% au niveau régional. Les statistiques du premier accueil des jeunes à l'ANPE montrent que 40% des inscrits n'ont aucun diplôme.

Les partenaires œuvrant dans le domaine de la formation et de l'emploi constatent dans le même temps qu'il y a une réelle méconnaissance du public vis à vis des formations dispensées. Enfin, l'adaptation des qualifications aux emplois n'est pas optimale : de nombreux emplois ne sont pas pourvus alors que l'on dénombre encore de nombreux chômeurs sur l'arrondissement.

■ *Favoriser l'insertion par l'économie de tous les publics*

Il conviendra de développer des formations adaptées aux mutations du travail. Elles permettront de favoriser un meilleur accès des jeunes au marché du travail, et d'offrir de meilleures perspectives d'insertion aux chômeurs. Les relations entreprises - établissements de formation seront intensifiées. Enfin, les formations techniques et professionnelles d'avenir seront promues.

Dans cet esprit, les organismes de formation du Pays, en liaison avec les services publics et les entreprises, ont décidé de mettre en place un dispositif permettant de faire face aux enjeux :

① Créer une **banque de données formations** qui rendra accessible au grand public l'ensemble des formations dispensées sur le Pays (voire au-delà).

② Créer une **banque de données emplois** qui recensera les emplois non pourvus. Ce programme permettra d'adapter les qualifications aux emplois.

③ Créer un sas entre le monde du travail et le monde de la formation, ou **Maison de l'Orientation Professionnelle**. Ce point information permettra d'unifier l'offre de formation, tant à destination des sortants du système éducatif qu'à destination des actifs.

4 - Développer le potentiel de recherche

■ *Soutenir la création du C.R.E.S.C.O.*

Il existe à l'embouchure de la Rance, dans un rayon de trois kms, trois structures de recherches et d'enseignement consacrées au littoral :

- L'Unité de Recherche et d'Enseignement de la Station Marine du Museum National d'Histoire Naturelle;
- Le Laboratoire de Géomorphologie et Environnement Littoral de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes ;
- La Station Ifremer.

Ces trois institutions, en raison de la nature et de l'état de leurs infrastructures sont au maximum de leurs possibilités. L'objectif est d'accroître l'efficacité de chaque organisme, tout en respectant leur spécificité, en fédérant les compétences scientifiques, techniques et pédagogiques, en augmentant l'effectif des personnels pour atteindre le seuil à partir duquel émerge une véritable dynamique de recherche et d'enseignement.

➔ C'est pourquoi ces trois organismes proposent de se regrouper sur un même site, à Dinard, pour former le C.R.E.S.C.O., Centre de Recherche et d'Enseignement sur les Systèmes Côtiers.

➡ L'actuel Aquarium Musée de la Mer du Muséum National d'Histoire Naturelle installé sur le site George V sera transformé en un Centre de Culture Scientifique du Littoral : « LITTORALIA ».

Il s'agit là d'un projet fédérateur porté par le Pays de Saint-Malo, qui concerne non seulement l'enseignement, la recherche et la diffusion de l'information, mais aussi l'économie locale et la police des milieux.

D'autres outils seront développés, qui permettront d'exploiter et de développer les potentiels industriels locaux, ou de renforcer les capacités d'analyse:



Actions à réaliser :

- ❶ Elaboration d'un guide des savoirs faire industriels locaux
- ❷ Mise en place d'un observatoire socio-économique du Pays

2

DEUXIÈME AMBITION

**Fédérer un territoire de
150 000 habitants**

« Améliorer le cadre de vie et
l'environnement »

« FEDERER »

L'ambition du Pays est de devenir un espace de solidarité où seraient corrigées les inégalités spatiales. L'objectif est de lutter contre la désertification rurale et de limiter les exclusions. Le Pays doit garantir une vie sociale cohérente sur tout le territoire. Cette ambition s'inscrit naturellement dans un projet d'aménagement du territoire qui vise à consolider l'équilibre démographique, en renforçant notamment la position des pôles secondaires.

Il y a lieu d'engager une véritable politique de développement social qui soit en cohérence avec une politique de développement économique et territorial. Il s'agit de maintenir une population active et d'élever le niveau de l'offre de services de proximité.

La recherche d'une vie sociale cohérente sur le territoire élargi du Pays se nourrit de l'idée qu'il faut donner à chacun les moyens de vivre dans les meilleures conditions à l'endroit où il se trouve. L'éloignement par rapport aux zones de services, publics ou privés, ne doit plus être un facteur de marginalisation pour une partie des habitants du territoire. Il convient alors d'apporter des réponses innovantes aux nouveaux besoins de la population dans les domaines de la santé, de la culture, du sport, des transports, de l'environnement, et de prendre en compte les besoins futurs.

Les entreprises sont de plus en plus nombreuses à admettre qu'il leur sera difficile de réussir économiquement si leur environnement local est trop dégradé. L'amélioration de la qualité de vie des habitants du Pays, de leur cadre de vie, de leur bien-être en général, la structuration d'un espace de solidarité, la construction identitaire qui en découle, sont autant d'éléments qui conditionnent fondamentalement la réussite du projet de territoire

Cette volonté de construire une vie sociale cohérente repose sur une méthode et sur de nouveaux partenariats.

La méthode :

L'approche se veut pragmatique. Le recensement des besoins et l'évaluation des actions existantes doivent permettre de repérer les manques, et d'imaginer les moyens d'améliorer les insuffisances de l'offre de services à la population. L'optimisation de l'existant doit être privilégiée.

Les nouveaux partenariats :

Ils se fondent sur des coopérations inédites entre partenaires institutionnels et partenaires privés.

- 1 Optimiser la qualité des services**
- 2 Conduire une politique d'innovation sanitaire et sociale**
- 3 Favoriser l'accès à la culture**
- 4 Mettre en valeur un patrimoine vivant**

DEUXIEME AMBITION Premier Objectif

Optimiser la qualité des services

Le Pays se donne pour objectifs d'améliorer la qualité de vie des habitants, de corriger les déséquilibres démographiques et de lutter contre les dépendances.

Il s'agit de repenser l'offre de services en s'inspirant des attentes réelles du public. Les nouveaux comportements appellent des réponses adaptées.

Le Pays de Saint-Malo se trouve confronté à certains déséquilibres :

- *Un déséquilibre démographique* : les résultats du dernier recensement montrent une évolution duale de la population. Certaines zones sont attractives (Saint-Malo, Cancale, Dinard, Communauté de Communes Côte d'Emeraude, Rance et Frémur, Communauté de Communes de la Bretagne Romantique, canton de Chateaufort d'Ille et Vilaine), une autre voit sa population stagner (Communauté de Communes de Dol de Bretagne). Une dernière zone confirme un déclin démographique engagé en 1975 (Communauté de Communes de la Baie du Mont Saint-Michel).

- *Une offre de services de proximité inégalement répartie* sur l'ensemble du territoire, les zones urbaines étant bien pourvues, alors que les communes rurales isolées ne sont pas en mesure d'offrir tous les services qui contribuent au bien-être

de la population. Les commerces, les services financiers, les services locaux de l'Etat, ainsi que certaines professions de santé font parfois défaut.

- *Des problèmes de mobilité* liés au manque de cohérence au niveau de l'offre de transports collectifs.

L'enjeu est de renforcer la cohésion territoriale et de rétablir l'équilibre démographique. Cela suppose de :

- 1. Développer les services de proximité**
- 2. Faciliter les déplacements**
- 3. Conduire une politique de l'habitat**

1 - Développer les services de proximité

L'accès aux services de proximité concerne les commerces, l'artisanat, ainsi que les services publics

■ Améliorer l'accès aux commerces et à l'artisanat

Le Pays entend assurer une gestion prévisionnelle et concertée de l'équipement commercial s'intégrant dans une logique d'aménagement du territoire. Il convient de prendre en compte le commerce et l'artisanat dans l'organisation du territoire, dans une logique de développement économique, mais aussi comme facteur d'animation de la vie sociale. Les activités commerciales ont un rôle primordial pour assurer une bonne répartition des populations sur le territoire du Pays.



Mettre en œuvre la Charte d'Urbanisme Commercial.

L'appareil commercial et artisanal a subi sur le territoire du Pays, comme partout ailleurs, de profondes modifications. L'enjeu d'une charte commerciale est de veiller au maintien des services de proximité aux habitants. Les pôles de proximité en milieu rural ont un rôle de service à rendre. Ils ne peuvent se maintenir que si les pôles relais des chefs-lieux de cantons jouent pleinement leur rôle.

Conforter les pôles relais pour renforcer le maillage du territoire.

La Charte entend accompagner le développement rural et les services de proximité. Elle doit dynamiser le petit commerce, en aidant au maintien des commerces en milieu rural, en encourageant les intentions de développement ou de modernisation de l'appareil commercial sur les pôles de proximité. Elle doit aussi promouvoir le commerce non-sédentaire.

Les principes directeurs de la
Charte de Développement Commercial
du Pays de Saint-Malo

- 1- Assurer un maillage maximum du territoire par le biais des pôles relais et des pôles de proximité.
- 2- Optimiser la diversité et la qualité de l'offre présentée aux consommateurs et aux touristes, dans le cadre d'un développement commercial maîtrisé de la périphérie de Saint-Malo et Dinard.
- 3- Renforcer l'attractivité des centres villes et centres bourgs et assurer le maintien des activités commerciales et artisanales de proximité bien réparties, dans une logique de services aux habitants.



Développer une ODESCA sur le Pays

Cette Opération de développement et de structuration du Commerce et de l'Artisanat contribue au maintien des services de proximité dans les secteurs défavorisés.

■ *Améliorer l'accès aux services publics*

Comme pour les commerces, le maintien des services publics contribue au confort et à la qualité de vie des habitants. Leur maintien est cependant parfois remis en cause. C'est notamment le cas pour les services postaux, dont les niveaux de services ne sont plus les mêmes sur l'ensemble du territoire, répondant ainsi à une logique de rentabilité financière. Les gendarmeries ou encore les perceptions sont elles-mêmes soumises aux orientations des nouveaux schémas d'organisation des services publics sur le territoire. Il nous faudra engager une réflexion sur la notion de service en milieu rural.



Créer des maisons de services publics

Le Pays doit alors envisager des solutions permettant de garantir l'égal accès de tous les habitants aux services publics. Le concept du multiservices en zone rurale sera développé, à travers la mise en place de **Maisons de service public**.



Améliorer la relation usagers - administrations

La présence sur notre territoire d'un « conciliateur » en soutien des élus pour les problèmes rencontrés par les particuliers dans leur relation avec l'administration est un projet à étudier.

2 - Faciliter les déplacements

L'offre de transports collectifs n'est pas optimale sur le territoire du Pays.

Plusieurs transporteurs interviennent et leur offre n'est pas coordonnée. Les liaisons transversales sont rendues difficiles, et elles sont essentiellement constituées de flux en direction de la ville centre. Il n'existe pas de tarification unique, ni de structure permettant de diffuser une information uniforme sur les transports. Enfin, une réflexion sur l'intermodalité n'a pas été menée.

Les transports constituent un véritable enjeu, du point de vue de l'équilibre du territoire et de l'accès aux droits et aux services. L'amélioration des conditions de déplacement favorisent la mobilité et évitent la concentration des personnes.

■ *Accentuer les liaisons intercommunales*

Les réponses à apporter aux différents besoins de transport de la population contribueront à un meilleur maillage du territoire, et permettront ce faisant de lutter contre les isolements. L'action sur les transports collectifs s'inscrit dans une démarche d'aménagement du territoire ; des transports performants et accessibles à tous sont un outil indispensable au développement des communes et à l'amélioration du bien-être des personnes. Une bonne desserte des communes rurales permet aux populations d'y rester et de s'y installer sans subir les contraintes liées à la mobilité et à l'isolement. Elle doit permettre à chacun de se déplacer librement.

■ *Rechercher une cohérence dans l'offre de transport, optimiser l'existant*

Le Pays souhaite conduire une politique qui permette de décloisonner les réseaux et de coordonner l'offre.

Les autorités organisatrices établiront des liens entre l'offre de transports urbains et interurbains, tout en opérant un rééquilibrage vers l'offre de transport ferroviaire. Il s'agira de développer des modes de transport qui permettent d'assurer les liaisons entre les zones rurales et la ville centre, et de la ville centre vers les zones rurales, tout en renforçant l'accessibilité à toutes les catégories de voyageurs.

Cet objectif comporte deux corollaires :

- ① Il faudra mener une réflexion sur un système de tarification unique et de simplification de la billetterie
- ② Il faudra procéder à la mise en valeur des caractéristiques des différents réseaux grâce à une globalisation de l'information des usagers (tarif, horaires, réservations...).

La problématique du transport se pose sur un territoire qui dépasse les seules limites du pays. Aussi la réflexion doit-elle prendre en compte les migrations alternantes qui s'effectuent bien souvent, s'agissant de la Bretagne Romantique plus particulièrement, vers Rennes.

Actions à mettre en œuvre :

- Elaborer un diagnostic local de l'organisation des transports avec les autorités organisatrices
- Réaliser une étude des flux sur le territoire du Pays.
- Mettre en œuvre une politique d'information et de communication, et créer une centrale d'info.
- Parvenir à l'intermodalité.

Et encore

- Faciliter les conditions de franchissement du barrage de la Rance

3 - Conduire une politique de l'habitat

L'enjeu d'une politique de l'habitat est d'assurer une répartition optimale de tous les types de logements, collectifs ou individuels, locatifs ou neufs, sur l'ensemble du territoire. Elle doit veiller à préserver une unité de vie, en évitant les concentrations des jeunes dans les villes quand dans le même temps bon nombre de communes rurales concentrent les populations âgées.

Les problématiques en matière d'habitat sont nombreuses ; elles correspondent à la diversité des situations vécues par les différents publics. L'action visera à apporter des réponses ciblées sur des populations spécifiques.

■ *Développer l'accession à la propriété*

Le renforcement de l'accession à la propriété s'adressera prioritairement aux jeunes ménages. L'innovation en matière d'aide à l'accès au logement des personnes à faible revenu repose sur les partenariats à conduire entre les opérateurs publics (sociétés d'HLM), et les opérateurs privés (les pavillonniers). L'objectif est d'offrir à la population une diversité de modes d'habitat, en développant dans un même mouvement du logement collectif et du logement pavillonnaire.

■ *Diversifier l'offre de logements pour les jeunes*

L'objectif est de ne pas déraciner les jeunes. L'enjeu est important puisqu'une action en ce sens doit leur permettre de se fixer sur l'ensemble du territoire, et d'éviter de migrer systématiquement vers les zones urbaines. C'est une contribution essentielle à une politique d'aménagement du territoire soucieuse de

l'équilibre territorial. Des solutions d'hébergement diversifiées seront développées à leur intention.

■ *Eviter de concentrer les populations difficiles*

L'hébergement des populations difficiles doit faire l'objet de solutions dépassant le seul niveau local. L'enjeu est de ne pas concentrer les populations difficiles sur les mêmes sites. Cette réflexion suppose la prise en compte du niveau d'exigence croissant de cette population par rapport à la qualité des logements qui leur sont proposés.

■ *Assurer au niveau du Pays l'accueil des gens du voyage*

La loi fait obligation aux communes de plus de 5 000 habitants d'installer sur leur territoire des aires d'accueil. Cette disposition paraît insatisfaisante, et les communes de plus de 5 000 habitants comme les plus petites sont confrontées à de réelles difficultés d'accueil. Il faudrait dès lors parvenir à mettre en place un maillage d'équipements pour éviter les concentrations.

La communauté de communes de la Bretagne Romantique a d'ores et déjà engagé une réflexion sur ce thème de l'habitat. Elle s'est finalisée par la mise en place d'un Programme Local de l'Habitat (P.L.H.).

Propositions :

- Définir une politique locale de l'habitat coordonnée au niveau du Pays, grâce à un P.L.H.

- Mener une OPAH de Pays Malouin portant sur la réhabilitation et la rénovation de l'habitat ancien
- Développer l'accès social à la propriété
- Coordonner l'accueil des gens du voyage au niveau du Pays

DEUXIEME AMBITION

Deuxième objectif

Conduire une politique d'innovation sanitaire et sociale

L'innovation dans les domaines sanitaire et social s'appuie sur la mise en place de nouvelles coopérations qui doivent concourir à :

- 1. Améliorer l'accès aux droits**
- 2. Améliorer l'accès aux soins**

Le secteur social se caractérise par la diversité des intervenants, publics ou privés, ainsi que par la multiplicité des modes d'intervention et d'organisation.

■ *Redonner une cohérence au secteur social*

L'innovation dans le domaine social repose sur la qualité d'une réflexion menée dans le but d'apporter de nouvelles réponses sociales, permettant de faire face à l'émission des acteurs et des procédures. Ces réponses doivent être adaptées aux nouvelles demandes de la population. La réflexion vise à optimiser les ressources actuelles, et à assurer une meilleure coordination entre les moyens, les hommes, et les équipements. Travailler ensemble implique de travailler autrement. Le décloisonnement des champs de compétences, qui repose sur de nouveaux partenariats inter institutionnels et inter associatifs, doit permettre de faire face à l'évolution des besoins.

1 - Améliorer l'accès aux droits

Des disparités existent au sein du Pays dans l'accès aux différents dispositifs d'action sociale. Les dispositifs légaux et réglementaires sont parfois ardues, et l'émission communal ne favorise pas la présence d'interlocuteurs spécialisés. Les informations ne parviennent pas facilement au niveau des petites communes qui ne disposent ni du temps ni des capacités nécessaires pour remplir correctement ces missions. Les C.D.A.S. sont bien souvent les seules référents en matière d'action sociale.

Les CCAS des petites communes disposent de moyens financiers parfois très limités, ce qui ne leur permet pas de développer des actions à destination des familles, de la petite enfance, des jeunes ou des personnes en situation d'urgence sociale.

Pour pallier ces insuffisances, il apparaît nécessaire de développer de nouvelles coopérations entre les différents partenaires afin d'assurer un accompagnement global des personnes et de restaurer l'égalité dans l'accès aux droits.

L'objectif est de coordonner les dispositifs d'action sociale pour en garantir la cohérence et en favoriser une meilleure visibilité pour l'utilisateur.

■ Améliorer l'information délivrée par les CCAS

CCAS et CDAS se rapprocheront afin que ces derniers informent les CCAS de l'existence des mécanismes réglementaires et légaux (Contrats Educatifs Locaux, Contrats Temps Libre...). Des séances de formations seront organisées, qui permettront aux CCAS d'acquérir la compétence nécessaire à la constitution de dossiers particulièrement délicats (dossiers RMI par exemple).

Les CCAS seront amenés à travailler ensemble pour faciliter le développement de nouveaux services à la population. Des garderies itinérantes, concept adapté aux besoins des familles et relativement peu coûteux verra ainsi le jour. Une crèche familiale permettra également d'offrir davantage de solutions d'accueil pour les enfants en bas âge, et ce, sur l'ensemble du territoire.

■ Développer l'accueil périscolaire

Le Pays doit apporter des réponses à la demande croissante des familles et des jeunes eux-mêmes, en matière d'activités périscolaires. Des partenariats menés avec le milieu associatif permettra d'étendre l'offre d'activités sportives, culturelles ou artistiques. Le développement de ces activités constituera un appui au choix résidentiels en milieu rural. Elles permettront également de lutter contre le désœuvrement et l'ennui des jeunes. Des actions plus spécifiques viseront plus particulièrement les jeunes, isolés ou en groupe, qui posent des problèmes de délinquance.

Principales actions à mener :

- Créer deux postes "d'éducateur de prévention itinérants".
- Étendre l'opération "chéquier Multipass" (Saint-Malo) aux communes périphériques, et l'ouvrir aux activités culturelles.
- Elaborer un plan Intercommunal Animation Jeunesse.
- Créer un emploi jeune pour assurer la coordination et l'animation
- Conduire une action de prévention spécialisée en faveur des jeunes en difficulté.

■ *Répondre à l'urgence sociale*

L'accueil d'urgence des personnes en difficulté sociale s'établira au plus près des besoins, afin de ne pas déraciner les personnes, mais aussi de ne pas les concentrer sur un même lieu d'accueil. Il conviendra pour cela de développer les structures d'accueil de proximité.

2 - Garantir l'accès aux soins

Pour faire face aux nouvelles demandes de soins de la population, il est nécessaire de conduire une politique sanitaire qui garantisse l'accès à des soins de qualité pour tous dans un rayon de proximité. Le risque existe en effet de ne plus répondre correctement à cette demande.

Il s'agit d'adapter et d'améliorer les structures et dispositifs de santé.

- Recentrer l'hôpital sur ses fonctions sanitaires
- Eviter les déracinements

■ *Recentrer l'hôpital sur ses fonctions sanitaires*

Il apparaît nécessaire de recentrer l'hôpital autour de sa fonction sanitaire : fonctions primaires, soins lourds. Le risque est grand de voir l'hôpital engorgé par les urgences à caractère social. Cela suppose que les patients seront orientés vers

d'autres structures pour les soins moins lourds. Le travail en complémentarité avec les autres structures de soins, publiques et privées, dans le secteur sanitaire qui comprend également Dinan, ou hors secteur, vers le CHU de Rennes, sera privilégié. Le travail en réseau de soins donnera une cohérence entre la médecine de ville, la médecine hospitalière et les services sociaux, et permettra de garantir une bonne régulation des malades à traiter en urgence.

L'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication sera favorisé, permettant le développement de la télémédecine. Ces technologies concourent à assurer un égal accès aux soins sur l'ensemble du territoire.

■ *Offrir des possibilités d'hébergement en maison de convalescence*

Le Pays souhaiterait créer un nouvel établissement de convalescence, en milieu urbain, à Saint-Lunaire, de manière à permettre à toute personne nécessitant une période de repos après une hospitalisation, de disposer d'une structure d'accueil de proximité. Cet établissement sera complémentaire des maisons de convalescence de Véléda et de Baguer Morvan.

■ *Créer un département mère - enfant sur Saint-Malo*

La fermeture du département obstétrique de la clinique de l'Espérance fait peser le risque d'une moins bonne prise en charge des parturientes sur le Pays de Saint-Malo. C'est pourquoi il y a lieu de soutenir la création de ce pôle mère – enfant au sein de l'hôpital de Saint-Malo.

■ *Eviter les déracinements*

Pour les personnes âgées :

Le nord du département est doté de structures d'accueil en nombre suffisant. Les efforts doivent porter sur le développement des services d'aides à domicile. Il faut parallèlement mener une réflexion autour de l'admission en urgence des personnes âgées dont l'aggravation de l'état de santé nécessite une prise en charge en établissement.

L'objectif est d'offrir aux personnes âgées des services de proximité favorisant leur maintien à domicile. Il s'agit aussi d'assurer une coordination médico-sociale autour de la personne âgée, qu'elle soit à domicile ou en établissement pour éviter toute rupture de prise en charge.

Par ailleurs, les foyers logements sont inadaptés à la dépendance des personnes âgées, phénomène qui s'accroîtra avec l'augmentation du nombre des plus de 75 ans. Les foyers logement nécessitent de profondes mutations. Il faudra adapter les équipements aux normes de sécurité et d'accessibilité.

Actions à mener :

- Procéder à l'inventaire des moyens existants à l'adresse des personnes âgées (par le biais du schéma gérontologique)
- Identifier les besoins et développer en conséquence les nouveaux services de proximité.
- Etudier les projets de mutation des foyers logements.
- Procéder à la médicalisation des établissements existants.

Pour les personnes handicapées :

Les acteurs et institutions qui s'occupent des handicapés sont nombreux. Une coordination doit être recherchée. Les objectifs sont de favoriser l'insertion dans la vie sociale, d'assurer la diversification des modes de prise en charge, et de disposer sur l'ensemble du territoire, de tous les modes de prise en charge, de manière à privilégier la notion de proximité à laquelle les familles sont très attachées.

Cet objectif de proximité suppose de renforcer les services de transport pour les personnes à mobilité réduite. Il n'existe qu'un seul service de transport de ce type dans le nord du département, situé à Saint-Malo. Le risque est donc d'y concentrer les personnes handicapées, mais aussi d'aggraver le sentiment d'isolement ou d'exclusion des handicapés vivant en milieu rural.

Il faut :

- Créer de nouvelles places en CAT pour les personnes handicapées mentales.
- Prévoir la prise en charge d'opérations concernant les handicaps lourds
- Créer un service de transport intercommunal pour les personnes à mobilité réduite associant les organisations professionnelles de taxis.

DEUXIEME AMBITION

Troisième objectif

Favoriser l'accès à la culture

La culture est un important facteur de cohésion territoriale. Elle contribue à la qualité du cadre de vie des habitants. Elle participe également de la constitution d'une identité commune et permet de développer un esprit de solidarité.

L'accès à la culture ne semble pas satisfaisant sur l'ensemble du territoire. Si la Ville de Saint-Malo ne souffre ni du manque d'équipements structurants, ni d'une offre culturelle satisfaisante, tel n'est pas le cas sur l'ensemble du Pays. Le niveau de l'offre culturelle dépend en effet de la taille et de la situation géographique des communes. On constate par ailleurs des difficultés concernant l'accueil des spectacles vivants.

■ Favoriser la création et l'accès à la culture

L'enjeu est de développer une politique culturelle de Pays qui favorise la création ainsi que l'accès aux biens, aux services et aux pratiques culturels pour toute la population, jeunes et moins jeunes, habitants du Pays et touristes.

Il s'agira alors de développer des actions territorialisées ayant pour but de valoriser la richesse et la diversité culturelles du Pays, en associant les acteurs de la culture, la population locale et les élus, afin de développer des complémentarités et

offrir une animation culturelle harmonisée. Le travail en réseau sera dès lors promu dans le but, là encore, d'optimiser l'existant et d'accroître le service rendu à la population.

Le Pays de Saint-Malo veut développer une image culturelle forte, qui soit à la hauteur de son image touristique ; ces deux aspects se renforceront mutuellement. Au-delà des avantages directs pour la population locale, une image culturelle forte contribuera au renforcement de l'attractivité du territoire.

L'amélioration de l'accès à la culture se décline autour de quatre axes de travail :



Le recensement du patrimoine culturel

La mise en valeur du patrimoine culturel suppose une bonne connaissance préalable de ce qui le constitue. Un recensement doit permettre d'identifier les événements et les personnages historiques importants, ainsi que le patrimoine bâti de qualité architecturale, les sites remarquables, les thèmes valorisant les secteurs géographiques du territoire, les savoir-faire ou encore les spécificités artisanales locales.

Un tel travail devra également s'attacher à identifier les personnes ressource dans le domaine de la culture, afin de convenir de partenariats futurs.

Le recensement devra enfin permettre la mutualisation des moyens techniques disponibles sur le territoire en vue d'optimiser l'existant. Un inventaire évitera des acquisitions inutiles et coûteuses, et permettra de répondre aux besoins ponctuels. Cet inventaire portera aussi sur les salles et lieux divers susceptibles d'accueillir des spectacles. Il pourrait conduire à la mise en place d'une **Agence Technique de Pays**



La définition des thématiques culturelles dominantes du Pays

La richesse et la diversité culturelles du Pays devront faire l'objet d'une prise en compte spécifique au niveau des différentes zones géographiques. Ce travail d'approche permettra de préparer des manifestations culturelles qui mettront en valeur les atouts propres à chaque lieu : Dol de Bretagne et sa cathédrale, Pleine-Fougères et la Baie du Mont Saint-Michel, les polders, les herbues, Dinard et les cités balnéaires, Combourg et le Romantisme...

Cette action permettra d'établir des transversalités avec le tourisme.



La mise en place d'un Groupement d'Intérêt Culturel

La diffusion de la culture sur l'ensemble du Pays suppose la mise en place d'une structure représentative fédératrice qui ait pour mission de favoriser l'élaboration de projets intercommunaux.

Le Groupement d'Intérêt Culturel, composé de représentants d'associations, de professionnels et d'élus sera chargé d'élaborer une politique culturelle de Pays, en identifiant et en fédérant les projets locaux. Lieu d'échanges, il devra fédérer les associations, les accompagner, coordonner leurs actions, susciter les projets et améliorer la communication sur les événements. Le G.I.C. permettra de mieux répartir les moyens et les manifestations, et de favoriser la complémentarité.



Le recrutement d'animateurs culturels de Pays

Ils seront des "détecteurs" de la richesse culturelle du Pays. Leur mission est de la mettre en valeur tout en impliquant les habitants, à l'occasion de projets portés par les associations ou les élus. Ils devront également travailler à la mise en place de projets, les coordonner et représenter une force d'appui pour leurs porteurs.

Enseignement musical et lecture : Etablir un partenariat actif avec le Conseil Général

Le Pays souhaite devenir un territoire de référence pour l'action culturelle du Département, notamment au niveau de l'enseignement musical à destination des jeunes et du développement des bibliobus.

Le Conseil Général envisage d'éclater la **Bibliothèque Départementale** sur trois sites, dans le cadre de sa politique de développement de la lecture. Le Pays revendique l'implantation de l'un des sites sur son territoire. Cette installation serait de nature à renforcer l'image culturelle du Pays et viendrait en appui à l'objectif de développement de la lecture.

La **mise en réseau des bibliothèques du Pays** est à envisager. Elle prendrait appui sur la boucle locale haut débit. Elle permettrait, à partir de la Médiathèque de Saint-Malo, d'assurer une diffusion de produits culturels multimédias.

DEUXIEME AMBITION

Quatrième objectif

Mettre en valeur un patrimoine vivant

L'environnement s'impose dans les débats préparatoires à la constitution du Pays. La protection de l'environnement est prise en compte dans bon nombre d'actions (pensons notamment à la préservation de la qualité des eaux du littoral, à la promotion de nouvelles pratiques agricoles, ou encore à l'aménagement paysager des zones d'activités structurantes du Pays). Il semble cependant nécessaire d'appuyer la démarche en l'inscrivant dans un cadre global, afin de pérenniser les atouts locaux.

L'enjeu est de répondre à l'attente des habitants attachés à la qualité de leur environnement et de leur paysage quotidien, facteurs d'identité sociale. La qualité de l'environnement joue un rôle moteur dans la valorisation du territoire et bénéficie au développement local. Elle participe à l'effort de promotion économique et touristique engagé par le Pays.

■ *Développer la pédagogie de l'environnement*

L'objectif est de promouvoir la protection de l'environnement, en renforçant la fonction de conseil, en rappelant la réglementation et en sensibilisant l'ensemble de la population, acteurs économiques, élus, et habitants sur ce thème.

Un **Centre Nature**, qui prendra place au sein d'un village rural du canton de Pleine-Fougères, assumera cette fonction transversale. Il sera un lieu ressource pour les élus et les habitants en matière de législation sur l'environnement. Il pourra à ce titre porter un éclairage sur une réglementation pas toujours très lisible (c'est notamment le cas pour la législation sur les enseignes et les panneaux publicitaires).

Le Centre Nature aura par ailleurs une fonction touristique et culturelle évidente, prenant place au sein d'un village caractérisé par la qualité de son patrimoine architectural. Il sera un lieu où seront présentés les produits du terroir.

■ *Favoriser la préservation et la reconquête des paysages*

La qualité des paysages favorise l'appartenance à un territoire commun. Dépassant l'échelon communal, le paysage doit faire l'objet d'une prise en compte au niveau du Pays. Il faut préciser qu'une action dans ce sens doit porter sur tous les paysages, même s'ils n'ont rien d'exceptionnel ou s'ils sont dégradés.

Les atteintes à la qualité du paysage conduisent à évoquer une véritable pollution visuelle : panneaux publicitaires, enseignes diverses, hangars délabrés, réseaux aériens ou encore patrimoine bâti en mauvais état ... autant de « points noirs » qui engagent les acteurs du Pays à mener une réflexion en vue de limiter leur prolifération d'une part, et à trouver des solutions permettant de les faire disparaître d'autre part. Il en va de l'attraction du Pays.

Il conviendra alors d'inciter les propriétaires à rénover leurs bâtiments, de veiller au respect de la législation sur les panneaux publicitaires et les enseignes, de conduire, en partenariat avec le Syndicat Départemental d'Electrification. et France Telecom, un programme d'effacement des réseaux. Un Contrat d'Objectif Pays pour l'amélioration des entrées de bourgs sera également engagé.

Pour conduire la politique de réhabilitation et de valorisation du patrimoine bâti, il sera au préalable nécessaire d'établir un document de référence. Une étude typo morphologique, sur le modèle de celle qui a été menée dans le cadre de l'opération Grand Site, et qui ne concerne que les communes du littoral, sera donc lancée à l'échelle du Pays afin d'obtenir un état des lieux précis.

Il est indispensable d'inscrire la préoccupation environnementale dans le cadre d'une stratégie d'ensemble. Il en va de la réussite du développement durable de notre territoire que d'affirmer nettement notre volonté de devenir une "zone d'excellence environnementale", et de conduire un projet avec les partenaires locaux : administrations, acteurs socio économiques...



- La réalisation d'une Charte pour l'Environnement du Pays de Saint-Malo est à même de répondre à cet enjeu

3

TROISIEME AMBITION

S'ouvrir plus largement à
l'international

« S'OUVRIRE PLUS LARGEMENT A L'INTERNATIONAL »

L'internationalisation de la Bretagne est une des orientations prioritaires du Conseil Régional pour l'élaboration du prochain Contrat de Plan. Le Pays de Saint-Malo, fort d'une tradition commerciale et d'une vocation touristique et culturelle très affirmées, a toujours été largement ouvert à l'international. Cette ouverture doit être exploitée de manière plus soutenue. Elle s'inscrit pleinement dans un projet de territoire qui définit un programme de développement économique.

L'ouverture à l'internationale, et principalement vers les îles Britanniques, participe au renforcement des potentiels économiques locaux. L'amélioration des infrastructures portuaires et aéroportuaires en lien avec le multimodal s'inscrit dans cet axe. Le Pays de Saint-Malo est relié quotidiennement à l'Angleterre grâce aux lignes de ferries et aux lignes aériennes. Début juillet 2000, une nouvelle ligne commerciale maritime s'est installée, inaugurant une liaison maritime de notre territoire avec l'Irlande. Elle précède l'ouverture probable d'une nouvelle liaison aérienne vers l'Irlande. Les atouts ne manquent donc pas, qui justifient un engagement déterminé du Pays pour asseoir sa position privilégiée dans l'ouverture de la Bretagne sur les îles britanniques.

Un soutien plus direct à l'internationalisation des entreprises doit cependant être engagé.

Cette ouverture est aussi celle des hommes : l'enseignement, la formation, les échanges culturels doivent ancrer l'idée que le Pays est résolument tourné vers ses voisins outre Manche, vers l'Europe et vers le Monde.

L'ouverture, enfin, repose sur des apprentissages spécifiques fondés sur l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Celles-ci jouent un rôle déterminant dans l'internationalisation du Pays.

- Un préalable : Créer une Ambassade du Pays de Saint-Malo en Angleterre et en Irlande

1 - Favoriser l'ouverture de l'économie à l'international.

2 - Développer l'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication

3 - Développer l'enseignement des langues

Une action transversale

■ *L'Ambassade du Pays en Angleterre et en Irlande*

Le Pays envisage d'établir une ambassade sur la côte sud de l'Angleterre et en Irlande. Celle-ci aura différentes missions :

- Elle aura à trouver des terrains de stages pour les étudiants du Pays.
- Elle facilitera les échanges scolaires.
- Elle assurera le développement de la promotion touristique directement en Angleterre.
- Elle favorisera les échanges économiques

TROISIEME AMBITION Premier Objectif

Favoriser l'ouverture de l'économie à l'international

La Bretagne est fort mal placée du point de vue du chiffre d'affaire réalisé par ses entreprises à l'export. Elle n'accueille en outre que très peu d'investisseurs étrangers.

L'ouverture à l'international des entreprises locales, de même que l'amélioration des conditions d'accueil des entreprises étrangères sur notre territoire, constituent des éléments de dynamisation du tissu économique local.

Signalons que le potentiel à l'export n'est pas corrélé à la taille de l'entreprise mais qu'il est davantage le fait d'un état d'esprit et d'une organisation solide. Les expériences réussies sont souvent liées à l'introduction au sein de l'entreprise d'un jeune formé à l'international, connaissant tant une langue étrangère que la gestion et le commerce. Les projets de classes européennes développés plus loin va dans le sens de cette préconisation.

- 1. Aider les entreprises locales à s'ouvrir à l'international**
- 2. Améliorer l'accueil des entreprises étrangères**
- 3. Développer l'internationalisation du tourisme**

1. Aider les entreprises à s'ouvrir à l'international

Pour s'imposer à l'international, les entreprises artisanales doivent compter sur une logistique humaine et organisationnelle peu compatible avec leur petite taille. De nombreuses TPE possèdent pourtant de réels potentiels à l'export. C'est pourquoi il convient de les aider dans leurs projets d'internationalisation. Le Pays s'associe aux recommandations de la Chambre Régionale des Métiers ainsi qu'à celles de la Chambre Régionale du Commerce et de l'Industrie.

Il est nécessaire dans un premier temps d'identifier les artisans exportateurs ou susceptibles d'exporter, et privilégier un fonctionnement en réseau pour repérer les entreprises qui disposent d'atouts réels à l'export. Ces dernières se verront proposer une aide, sous la forme de diagnostic et de conseils. Il faut par ailleurs permettre le plus large accès possible des candidats à l'export aux sources d'information dont ils auront besoin dans leurs diverses démarches. Des missions collectives export seront organisées pour permettre aux artisans accompagnés d'un animateur spécialisé de se rendre compte des potentialités des marchés.

2. Améliorer l'accueil des entreprises étrangères

L'internationalisation du Pays signifie que l'effort à porter se fera non seulement à partir de nos entreprises, vers l'étranger, mais aussi que cet effort consistera à valoriser la proximité avec la Grande-Bretagne et l'Irlande, en offrant aux entreprises de ces pays des structures d'accueil et des réseaux privilégiés.

Les liens économiques tissés à l'occasion des rencontres « Si tous les Ports du Monde » doivent être des points d'accroche pour drainer des projets d'implantation en Pays de Saint-Malo.

Une réflexion sur l'accueil des familles de ces investisseurs sera menée conjointement, qui permettra de faciliter les recherches d'habitat, les inscriptions scolaires, les loisirs...



Dans le cadre de la définition d'une stratégie d'accueil des entreprises étrangères, le Pays envisage d'installer sur son territoire une pépinière d'entreprises spécialement destinées à recevoir les investisseurs étrangers.

3. Développer l'internationalisation du tourisme

Le potentiel touristique du Pays n'est plus à démontrer. Le développement de l'industrie touristique a été abordé dans le quatrième objectif de la première ambition. Il s'agit ici de porter un regard spécifique sur les enjeux d'une politique touristique qui serait élaborée en vue de capter une bonne partie du million de touristes qui transitent chaque année par le port de Saint-Malo, avant d'aller tout droit vers d'autres lieux en Bretagne ou vers les Pays de Loire.

Une réflexion a d'ores et déjà été menée, qui conduira à renforcer la signalétique, et notamment en mettant en place des panneaux bi voire trilingues. Si cette action est nécessaire pour contribuer à réserver le meilleur accueil aux touristes étrangers, encore convient-il d'agir en amont de leur voyage.



A cette fin, l'ambassade du Pays sera amenée à réaliser des actions de promotion et de vente directement sur place des produits touristiques. L'adaptation de la politique de développement touristique avec les habitudes de consommations

des touristes anglais, qui décident plusieurs mois avant leur venue sur notre territoire, de leur destination, permettra de leur faire des offres adaptées.



L'amélioration de la promotion touristique passe par l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication. L'exemple fourni par le Réseau des Villes Moyennes de Bretagne, dont fait partie la ville de Saint-Malo, et qui a mis sur pied l'opération Cap sur le Net, pourra intéresser le Pays. Cette initiative s'est développée dans la perspective de vanter via Internet, les mérites d'un territoire élargi.

TROISIEME AMBITION Deuxième Objectif

Développer l'usage des technologies de l'information

Le volet NTIC a été abordé par le biais de la filière multimédia (Deuxième objectif de la Première ambition). Ce projet prévoit notamment la mise en place d'une boucle locale Pays à débit élevé, à partir du Point d'Accès Métropolitain qui sera situé à l'hôpital de Saint-Malo.

Outre cet aspect, qui aborde les NTIC dans une logique de développement industriel axé sur la localisation d'entreprises spécialisées, il est une dimension qui consiste à développer l'usage des NTIC en général, afin de favoriser le développement économique du territoire et l'accès de tous à l'information et à la culture.

■ *Créer un site fédérateur du Pays de Saint-Malo*

L'explosion du nombre des sites Internet permet d'envisager le réseau comme un moyen de communication et d'information privilégié pour le Pays de Saint-Malo. Il paraît nécessaire de donner par un ensemble cohérent une unité de présentation symbolique de l'unité du Pays sur le réseau mondial, tout en laissant à l'intérieur de ce cadre la plus grande liberté d'expression aux diverses composantes du Pays.

Mettre en place un site « portail », vitrine présentant le Pays de Saint-Malo dans ses multiples composantes.

■ *Développer l'usage des NTIC à l'usage des entreprises*

Développer le commerce électronique.

Le développement spectaculaire du commerce électronique dans le monde laisse augurer d'une croissance très rythmée en France, à mesure que l'équipement des ménages et des entreprises progresse. Une récente étude montre que le nombre de sites web en France double chaque année. On en comptait 7 000 en 1996 et 38 000 en juillet 1998. Les transactions commerciales réalisées sur le Web ont atteint 21 milliards de francs pour l'année 1999, alors que les transactions réalisées par le biais du Minitel plafonnent à 7 milliards de francs depuis 5 ans.

L'enjeu est de préparer les acteurs économiques aux mutations dans le domaine des communications et de s'engager dans un mode de développement à la frontière du commerce et de l'industrie.

Les objectifs sont multiples. Il s'agit :

- D'anticiper les changements générés par les N.T.I.C.
- De se préparer à la société de l'information pour être moins isolé et plus performants.
- De favoriser la présence des entreprises sur l'Internet pour les préparer au commerce électronique.
- D'associer les actions de formation, de sensibilisation et d'appropriation du multimédia ainsi pour maîtriser les nouveaux outils et accompagner l'émergence de projets de téléactivité.
- De dynamiser le développement des prestations de services N.T.I.C. de nos entreprises locales.

■ Mettre en place un Parcours NTIC

L'intérêt de cette démarche réside dans l'accompagnement des entreprises, PME, PMI, artisans, commerçants et professions libérales afin de les aider à s'appropriier ces nouveaux médias.

Composé de plusieurs axes, en fonction du niveau d'intégration de chacun, ce parcours doit permettre à toute personne d'acquérir les connaissances élémentaires à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans des conditions optimales, qui ne produisent pas le sentiment d'être isolés dans un monde numérique ou d'être de simples consommateurs d'informations.

Ce projet s'inscrit dans une démarche cohérente, de sensibilisation, de formation et d'appropriation des outils de communication numérique.

■ Développer l'usage des NTIC pour les habitants

En France, 60% des utilisateurs de l'Internet habitent dans les grandes villes, et appartiennent aux catégories socioprofessionnelles supérieures. Par ailleurs, les internautes Français représentent 6.1 % de la population, ce qui nous laisse loin derrière les Etats-Unis, et dans une moindre mesure, loin derrière l'Allemagne.

L'objectif est de porter les NTIC au plus près de l'ensemble de la population, dans les quartiers périphériques et les communes rurales, pour en assurer la démocratisation. Il s'agit de toucher tous les publics.

L'équipement d'un « Net Bus », qui, comme son nom l'indique consiste en un bus équipé de matériel informatique et disposant d'un accès au réseau, permettra

le développement d'actions de proximité dans les quartiers, les écoles, les communes rurales, sans oublier les PME et les entreprises artisanales.

■ Développer l'appropriation des NTIC dès le plus jeune âge

Les collectivités doivent contribuer à l'effort de sensibilisation de tous les publics sur les NTIC. L'appropriation des outils communicationnels se fera plus facilement par les plus jeunes. De nombreuses écoles du Pays, qu'elles se situent en milieu rural ou en milieu urbain, ne sont pas équipées en matériel informatique. Ces équipements sont portant de nature à permettre l'accès à des contenus pédagogiques nouveaux et diversifiés.

Le Pays engagera un programme d'équipement des écoles en matériel informatique, permettant un accès au réseau Internet.

TROISIEME AMBITION Troisième Objectif

Développer l'enseignement des langues

Le projet de territoire, ouvert sur l'international, doit s'attacher à porter un regard attentif sur l'enseignement des langues, sur l'anglais, mais aussi sur des langues montantes, comme le chinois.

Le développement de l'enseignement des langues s'adresse dans un premier temps aux jeunes, par le biais le système éducatif.

■ *Ouvrir des sections européennes*

La mise en place de sections européennes dans les lycées et collèges du Pays sera encouragée. Elles sont destinées à recevoir des lycéens qui souhaitent suivre une partie de leur cursus dans une langue étrangère.

Par ailleurs, il y a lieu de susciter des initiatives pour améliorer la connaissance des langues et des cultures extra européennes. Une ouverture sur la Chine, ainsi que sur d'autres pays est souhaitée, qui pourrait dans un premier temps s'envisager grâce à la structuration des différentes initiatives privées. Il convient de recenser les différents contacts qu'a le Pays avec les pays étrangers, et de les valoriser.

■ *Favoriser les échanges internationaux*

Ce projet sera couplé avec celui de l'Ambassade du Pays sur la côte sud de l'Angleterre et en Irlande. Celle-ci développera les échanges entre les élèves et les étudiants du Pays.

Dans un second temps, il s'agit de développer l'enseignement des langues pour les PME et des entreprises du tourisme.